



En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 49

## Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaëtan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	CHABOT Hervé, suppléant
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

**Étaient excusés :** MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

**Étaient absents :** HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BÉRON Christian (Gastines)

### **Membres titulaires ayant donné pouvoir :**

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT

Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

**Secrétaire de Séance :** Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET 2024-04/102 : RESSOURCES HUMAINES**

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/102 : RESSOURCES HUMAINES  
AGENT D'ENTRETIEN – PÔLE ENVIRONNEMENT – SERVICE ENTRETIEN DES LOCAUX**

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur **GUINEHEUX** expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Agent d'entretien »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps non complet 14/35<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
  
- De créer un poste d'« Agent d'entretien »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps non complet 14/35<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux

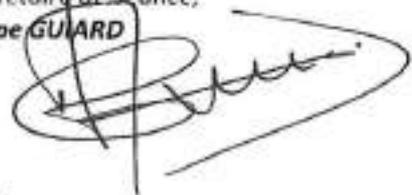
**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Agent d'entretien », à temps non complet (14/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Agent d'entretien », à temps non complet (14/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,  
Philippe GUARD*



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

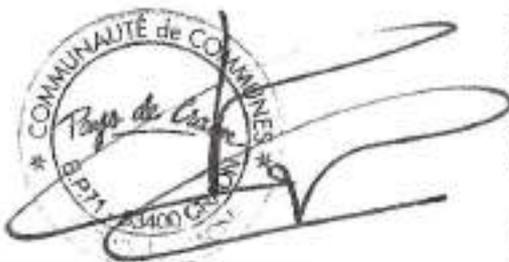
053-200048551-20240415-DELIB202404102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 49

## Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT - Président**

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIN  
  
COURBEVILLE  
CRAON  
CULLÉ  
DÉNAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRE LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
/  
CHAUVIN Maxime, DAUFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUÉFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,  
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
/  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
/  
JUGÉ Joseph, titulaire  
CHABOT Hervé, suppléant  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENNAIS Norbert, titulaires  
/  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cullé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DÈRVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET 2024-04/103 : RESSOURCES HUMAINES**

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/103 : RESSOURCES HUMAINES  
AGENT D'ENTRETIEN – PÔLE ENVIRONNEMENT – SERVICE ENTRETIEN DES LOCAUX**

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur **GUINEHEUX** expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Agent d'entretien »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps non complet 2/35<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux

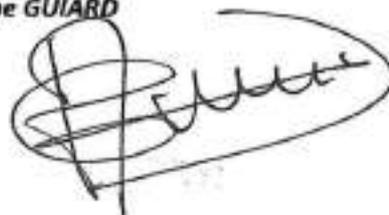
**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Agent d'entretien », à temps non complet (2/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,  
Philippe GUIARD*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB202404103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 18/04/2024  
Publication 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 49

## Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROÉ	CHADELAUD Gaëtan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	CHABOT Hervé, suppléant
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROÉ	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROÉ	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

**Étaient excusés :** MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

**Étaient absents :** HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT

Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

**Secrétaire de Séance :** Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET 2024-04/104 : RESSOURCES HUMAINES**

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/104 : RESSOURCES HUMAINES  
DIRECTEUR-TRICE DU PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT – PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Monsieur GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Responsable Eau et Assainissement »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur les cadres d'emplois des Ingénieurs Territoriaux et Techniciens Territoriaux
  
- De créer un poste de « Directeur-trice du Pôle Eau et Assainissement »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur les cadres d'emplois des Ingénieurs Territoriaux et Techniciens Territoriaux

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Responsable Eau et Assainissement », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Ingénieurs Territoriaux et Techniciens Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Directeur-trice du Pôle Eau et Assainissement », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Ingénieurs Territoriaux et Techniciens Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGUËT*

*Le secrétaire de séance,  
Philippe GUIARD*



53400 Craon  
PAYS de CRAON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB202404104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024  
Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 49

## Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN  
  
COURBEVEILLE  
CRAON  
CUILLE  
DÉNAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPPELLE CRAONNAISE  
LA ROÉ  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROÉ  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROÉ  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DÉROUET Loïc, titulaire  
/  
CHAUVIN Maxime, DAUFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUÉFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,  
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
/  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaëtan, titulaire  
/  
JUGÉ Joseph, titulaire  
CHABOT Hervé, suppléant  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, titulaires  
/  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## OBJET 2024-04/105 : RESSOURCES HUMAINES

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/105 : RESSOURCES HUMAINES  
RESPONSABLE SERVICE ÉTUDES, TRAVAUX ET SIG – PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT –  
SERVICE ÉTUDES, TRAVAUX ET SIG**

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCL.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Responsable programmation travaux »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>h</sup>sm
- Sur le cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux
  
- De créer un poste de « Responsable service Etudes, Travaux et SIG »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>h</sup>sm
- Sur le cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Responsable programmation travaux », à temps complet (35/35<sup>h</sup>sm), sur le cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Responsable service Etudes, Travaux et SIG », à temps complet (35/35<sup>h</sup>sm), sur le cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGQUËT

Le secrétaire de séance,  
Philippe GUIARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB202404105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 18/04/2024  
Publication 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 49

## Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de M. Christophe LANGOUËT - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE  
CRAON  
CUILLE  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
/  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,  
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
/  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaëtan, titulaire  
/  
JUGÉ Joseph, titulaire  
CHABOT Hervé, suppléant  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, titulaires  
/  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## OBJET 2024-04/106 : RESSOURCES HUMAINES

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/106 : RESSOURCES HUMAINES  
TECHNICIEN-NE SUIVI TRAVAUX RÉSEAUX – PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT –  
SERVICE ETUDES, TRAVAUX ET SIG**

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur **GUINEHEUX** expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Technicien-ne suivi travaux réseaux »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur les cadres d'emplois des Techniciens Territoriaux et Agents de Maîtrise
  
- De créer un poste de « Technicien-ne suivi travaux réseaux »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur les cadres d'emplois des Techniciens Territoriaux et Agents de Maîtrise

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Technicien-ne suivi travaux réseaux », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Techniciens Territoriaux et Agents de Maîtrise, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Technicien-ne suivi travaux réseaux », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Techniciens Territoriaux et Agents de Maîtrise, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,  
Philippe GUIARD*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB202404106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 49

## Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaëtan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	CHABOT Hervé, suppléant
LIVRÉ LA TOUCHÉ	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAPLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

**Étaient excusés :** MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

**Étaient absents :** HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

### **Membres titulaires ayant donné pouvoir :**

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

**Secrétaire de Séance :** Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET 2024-04/107 : RESSOURCES HUMAINES**

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/107 : RESSOURCES HUMAINES**  
**AGENT SIG – PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT – SERVICE ÉTUDES, TRAVAUX ET SIG**

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCL.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur **GUINEHEUX** expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Agent SIG »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux
  
- De créer un poste d'« Agent SIG »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux

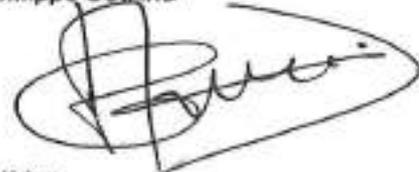
**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**  
**À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Agent SIG », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Agent SIG », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,*  
*Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,*  
*Le Président,*  
**Christophe LANGOUËT**

*Le secrétaire de séance,*  
**Philippe GUIARD**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB202404107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024  
Publication : 19/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 49

## Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de M. Christophe LANGOUËT - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUÉFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DÉNAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECDT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaëtan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	CHABOT Hervé, suppléant
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAPLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

**Étaient excusés :** MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

**Étaient absents :** HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

### **Membres titulaires ayant donné pouvoir :**

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

**Secrétaire de Séance :** Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2024-04/108 : RESSOURCES HUMAINES**

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/108 : RESSOURCES HUMAINES  
RESPONSABLE DU SERVICE RELATIONS AUX USAGERS – PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT  
SERVICE RELATIONS AUX USAGERS**

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur **GUINEHEUX** expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Responsable facturation – secrétariat »
  - À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
  - À temps complet 35/35<sup>hms</sup>
  - Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjointes Administratifs Territoriaux
- De créer un poste de « Responsable du service Relations aux usagers »
  - À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
  - À temps complet 35/35<sup>hms</sup>
  - Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjointes Administratifs Territoriaux

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)**

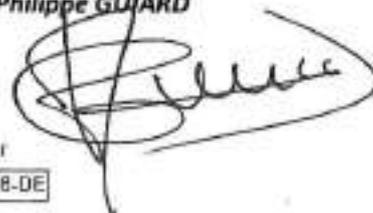
- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Responsable facturation – secrétariat », à temps complet (35/35<sup>hms</sup>), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjointes Administratifs Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Responsable du service Relations aux usagers », à temps complet (35/35<sup>hms</sup>), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjointes Administratifs Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*



*Le secrétaire de séance,  
Philippe GUIARD*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB202404108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 49

## Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE  
CRAON  
CUILLE  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
/  
CHAUVIN Maxime, DALFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUÉFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,  
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
/  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaëtan, titulaire  
/  
JUGÉ Joseph, titulaire  
CHABOT Hervé, suppléant  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHÉ Dorinne, LIVÉNAIS Norbert, titulaires  
/  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BÉDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET 2024-04/109 : RESSOURCES HUMAINES**

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/109 : RESSOURCES HUMAINES  
AGENT ADMINISTRATIF-TIVE  
PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT – SERVICE RELATIONS AUX USAGERS**

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCL.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur **GUINEHEUX** expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Agent facturation – secrétariat »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>h</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux
  
- De créer un poste d'« Agent administratif-tive »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>h</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Agent facturation – secrétariat », à temps complet (35/35<sup>h</sup>), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Agent administratif-tive », à temps complet (35/35<sup>h</sup>), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGUET*

*Le secrétaire de séance,  
Philippe GUIARD*



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-200048551-20240415-DELIB202404109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 49

### Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

#### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE  
CRAON  
CUILLE  
DÉNAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLÉS  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
/  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUÉFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
/  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
/  
JUGÉ Joseph, titulaire  
CHABOT Hervé, suppléant  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, titulaires  
/  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cullé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

#### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **OBJET 2024-04/110 : RESSOURCES HUMAINES**

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/110 : RESSOURCES HUMAINES  
AGENT ADMINISTRATIF-TIVE  
PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT – SERVICE RELATIONS AUX USAGERS**

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur **GUINEHEUX** expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Agent facturation – secrétariat »  
• À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024  
• À temps complet 35/35<sup>ème</sup>  
• Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux
  
- De créer un poste d'« Agent administratif-tive »  
• À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024  
• À temps complet 35/35<sup>ème</sup>  
• Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)**

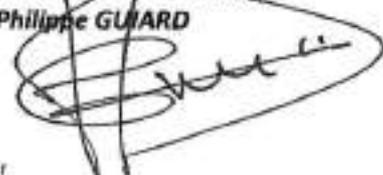
- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Agent facturation – secrétariat », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Agent administratif-tive », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme*  
Le Président,  
**Christophe LANGOUET**



*Le secrétaire de séance,*  
**Philippe GUARD**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB202404110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024  
Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 49

### Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de M. Christophe LANGOUËT - Président

#### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEUX  
  
COURBEVEILLE  
CRAON  
CUILLE  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAPLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
/  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUÉFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
/  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaëtan, titulaire  
/  
JUGÉ Joseph, titulaire  
CHABOT Hervé, suppléant  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires  
/  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

#### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **OBJET 2024-04/111 : RESSOURCES HUMAINES**

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/111 : RESSOURCES HUMAINES**  
**AGENT ADMINISTRATIF-TIVE**  
**PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT – SERVICE RELATIONS AUX USAGERS**

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur **GUINEHEUX** expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Agent facturation – secrétariat »  
• À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024  
• À temps complet 35/35<sup>ème</sup>  
• Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux
- De créer un poste d'« Agent administratif-tive »  
• À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024  
• À temps complet 35/35<sup>ème</sup>  
• Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Agent facturation – secrétariat », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Agent administratif-tive », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*



*Le secrétaire de séance,  
Philippe GUIARD*



Signature of Philippe GUIARD, Secretary of the meeting.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
053-200048551-20240415-DELIB202404111-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 18/04/2024  
Publication : 18/04/2024  
Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 49

## Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN  
  
COURBEVEILLE  
CRAON  
CUILLE  
DÉNAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIARLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
/  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARIU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
/  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaëtan, titulaire  
/  
JUGÉ Joseph, titulaire  
CHABOT Hervé, suppléant  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, titulaires  
/  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET 2024-04/97 : RESSOURCES HUMAINES**

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/97 : RESSOURCES HUMAINES**

**AGENT DE MAINTENANCE BÂTIMENT – PÔLE ENVIRONNEMENT – SERVICE MAINTENANCE BÂTIMENTS**

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur **GUINEHEUX** expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Agent de maintenance »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux
  
- De créer un poste d'« Agent de maintenance Bâtiments »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

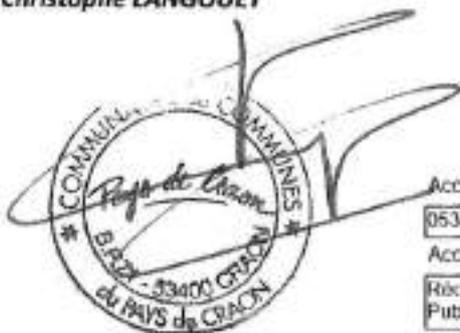
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Agent de maintenance », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Agent de maintenance Bâtiments », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
**Christophe LANGOUËT**

Le secrétaire de séance,  
**Philippe GUIARD**



Signature of Philippe GUIARD, Secretary of the meeting.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240497-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 18/04/2024

Publication 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 49

## Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALDTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMÉS  
COSSÉ LE VIVIEN  
  
COURBEVEILLE  
CRAON  
CUILLE  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROÉ  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROÉ  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROÉ  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
/  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,  
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
/  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
/  
JUGÉ Joseph, titulaire  
CHABOT Hervé, suppléant  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires  
/  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2024-04/98 : RESSOURCES HUMAINES**

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/98 : RESSOURCES HUMAINES**

**AGENT DE MAINTENANCE BÂTIMENTS – PÔLE ENVIRONNEMENT – SERVICE MAINTENANCE BÂTIMENTS**

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur **GUINEHEUX** expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Agent de maintenance »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps non complet 28/35<sup>ème</sup>
- Sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux
  
- De créer un poste d'« Agent de maintenance Bâtiments »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Agent de maintenance », à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Agent de maintenance Bâtiments », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,

**Christophe LANGOUËT**

Le secrétaire de séance,

**Philippe GUIARD**



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-200048551-20240415-DELIB20240498-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 49

## Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN  
  
COURBEVEILLE  
CRAON  
CUILLE  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
/  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
/  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
/  
JUGÉ Joseph, titulaire  
CHABOT Hervé, suppléant  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVEMAIS Norbert, titulaires  
/  
CLAVREUIL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERYAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAT Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAT a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2024-04/99 : RESSOURCES HUMAINES**

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/99 : RESSOURCES HUMAINES  
COORDINATEUR-TRICE DE L'ÉQUIPE D'ENTRETIEN – PÔLE ENVIRONNEMENT –  
SERVICE ENTRETIEN DES LOCAUX**

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur **GUINEHEUX** expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Coordinatrice de l'équipe d'entretien »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>h/m</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux
  
- De créer un poste de « Coordinateur-trice de l'équipe d'entretien »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>h/m</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Coordinateur de l'équipe d'entretien », à temps complet (35/35<sup>h/m</sup>), sur le cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Coordinateur-trice de l'équipe d'entretien », à temps complet (35/35<sup>h/m</sup>), sur le cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGUET*

*Le secrétaire de séance,  
Philippe GUIARD*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
053-200048551-20240415-DELIB20240499-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 18/04/2024  
Publication : 18/04/2024  
Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 49

## Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de M. Christophe LANGOUËT - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE  
CRAON  
CULLÉ  
DÉNAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
/  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LÉPICIER René-Marc, titulaires  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,  
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
/  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaëtan, titulaire  
/  
JUGÉ Joseph, titulaire  
CHABOT Hervé, suppléant  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, titulaires  
/  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cullé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## OBJET 2024-04/100 : RESSOURCES HUMAINES

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/100 : RESSOURCES HUMAINES  
AGENT D'ENTRETIEN – PÔLE ENVIRONNEMENT – SERVICE ENTRETIEN DES LOCAUX**

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur **GUINEHEUX** expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Agent d'entretien »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
  
- De créer un poste d'« Agent d'entretien »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux

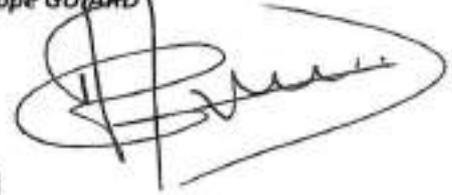
**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Agent d'entretien », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Agent d'entretien », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,  
Philippe GUIARD*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB202404100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024  
Publication : 19/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 49

## Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLE	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROÉ	CHADELAUD Gaëtan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	CHABOT Hervé, suppléant
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHÉ Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROÉ	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROÉ	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BÉDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT

Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET 2024-04/101 : RESSOURCES HUMAINES**

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/101 : RESSOURCES HUMAINES  
AGENT D'ENTRETIEN – PÔLE ENVIRONNEMENT – SERVICE ENTRETIEN DES LOCAUX**

**Monsieur GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Agent d'entretien »  
• À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024  
• À temps non complet 28/35<sup>ème</sup>  
• Sur le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
- De créer un poste d'« Agent d'entretien »  
• À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024  
• À temps non complet 28/35<sup>ème</sup>  
• Sur le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Agent d'entretien », à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Agent d'entretien », à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,  
Philippe GUIARD*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB202404101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 19/04/2024  
Publication 19/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

